



EXAMEN DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA



PROGRAMME CANADIEN DE PRÊT AUX ÉTUDIANTS 2000-2001

Pour de plus amples informations sur l'aide financière aux étudiants

Le site Web Ciblétudes interactif présente une information complète et des plus utiles aux étudiants et aux parents qui planifient des études postsecondaires. Toute une section du site est consacrée aux questions financières. On accède également à partir de ce site au logiciel d'évaluation des besoins pour étudiant(e)s, un programme grâce auquel on peut évaluer l'aide que peut obtenir un étudiant qui fait face à différentes situations. Son adresse Internet est la suivante :

<http://www.cibletudes.ca>

Le site Web du Programme canadien de prêts aux étudiants fournit de l'information sur les programmes d'aide aux étudiants du gouvernement fédéral. En voici l'adresse :

http://www.hrdc-drhc.gc.ca/student_loans/p/index_f.html

Par ailleurs, vous pouvez également communiquer avec le Programme canadien de prêts aux étudiants à l'adresse suivante :

**Programme canadien de prêts aux étudiants
Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation
Développement des ressources humaines Canada
B.P. 2090, Succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 6C6
Téléphone : 1-888-432-7377
Télécopieur : 1-866-667-8554**

Ce document est disponible sous d'autres supports de substitution que vous pouvez obtenir en composant le : 1-800-788-8282.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2002
Cat. No. RH34-6/2000
ISBN: 0-662-66402-7

AVANT-PROPOS DE L'ÉDITION 2000-2001

C'est avec plaisir que je vous présente la revue annuelle 2000-2001 des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada.

Un investissement dans l'apprentissage est l'un des plus importants investissements que nous puissions faire. Le gouvernement du Canada s'engage à aider les Canadiens et les Canadiennes à participer pleinement à l'économie du savoir d'aujourd'hui, en facilitant l'accès aux études postsecondaires à l'aide d'une diversité de programmes comme le Programme canadien de prêts aux étudiants, les Subventions canadiennes pour études et la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Près de 450 000 étudiants qui font des études postsecondaires reçoivent chaque année une aide financière dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Ce programme est géré en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et des progrès considérables ont été réalisés au chapitre de l'intégration de programmes de prêts provinciaux et fédéraux et de l'élaboration d'un ensemble commun de procédures et de services visant à rationaliser et à simplifier les mécanismes d'aide financière aux étudiants.

En août 2000, le gouvernement du Canada a introduit une nouvelle approche de financement direct à l'égard des Subventions canadiennes pour études. Les prêts financés directement par le gouvernement du Canada ont remplacé la procédure précédente, selon laquelle les prêts étaient accordés et administrés par des institutions financières. Le Centre de service national de prêts aux étudiants a été établi en mars 2001 afin de mieux servir les emprunteurs étudiants et de fournir des services d'administration et de gestion au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le site Web de Ciblétudes interactif a été lancé en 1999 pour compléter le Programme canadien de prêts aux étudiants et améliorer les communications avec les personnes qui recherchent des informations sur les études postsecondaires. Le site est une ressource en matière d'informations, de produits et de services concernant les possibilités d'apprentissage continu. Il fournit en direct des outils de planification interactifs qui aident les Canadiens de tous âges à explorer des possibilités de carrière, à déterminer leurs besoins en apprentissage, à élaborer des stratégies d'apprentissage et à créer les plans financiers qui leur permettront de réaliser leurs objectifs.

Le savoir est la clé de notre avenir. Le perfectionnement des compétences ouvrent la porte à de meilleurs emplois, à des revenus plus élevés et à la sécurité de chacun. Le document intitulé *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* confirme que le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrateurs des collèges et des universités, les groupes d'étudiants et d'autres partenaires pour s'assurer que les Canadiens peuvent réaliser leurs objectifs en matière d'apprentissage et de perfectionnement des compétences.

La ministre de Développement des ressources humaines Canada,
Jane Stewart, C.P., députée

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Énoncé de mission	5
Encadrement juridique	5
Justification	5
ACTIVITÉS DU PROGRAMME 2000-2001	9
Financement direct : défis et occasions	9
<i>Solidifier les relations avec nos partenaires</i>	9
<i>Communiquer avec les étudiants</i>	10
<i>Financement direct</i>	10
Intégration	10
<i>Améliorer le service aux étudiants</i>	10
Initiatives en direct du gouvernement et Ciblétudes interactif	11
PCPE : RENDEMENT DU PROGRAMME	15
Prêts réalisés	15
Données démographiques sur les participants	16
Prêts en cours - quote-part du fédéral	17
Mécanismes de gestion de dettes	17
<i>Exemption d'intérêts</i>	17
<i>Réduction de la dette en cours de remboursement</i>	18
Subventions canadiennes pour études	18
Taux de provision du PCPE en 2000-2001	20
Sensibilisation au programme	21
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	25
Explication des revenus et des dépenses	27
ANNEXES	31
ANNEXE A : Points saillants de Ciblétudes interactif	33
ANNEXE B : Portefeuille du PCPE - exercices 1998-2001	34
ANNEXE C : Répartition des prêts négociés pour études à temps plein	35
ANNEXE D : Profil statistique du Programme canadien de prêts aux étudiants	36
ANNEXE E : Exemption d'intérêts pour les emprunteurs étudiants	38
ANNEXE F : Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	39

POINTS SAILLANTS

- Le Programme canadien de prêts aux étudiants est une réussite canadienne. Depuis 1964, le programme a aidé des millions de Canadiens à financer le coût de leurs études postsecondaires. Sans ce programme, notre pays ne jouirait pas du niveau de vie qui est le fait d'une population et d'une main-d'œuvre bien instruites.
- Une réalisation clé du gouvernement du Canada a été la poursuite ininterrompue du programme d'aide financière aux étudiants au cours de la période de transition complexe où les prêts aux étudiants ont cessé de passer par des institutions financières pour être financés directement par le gouvernement du Canada.
- Grâce à des investissements tels que le Programme canadien de prêts aux étudiants et les subventions canadiennes pour études, le gouvernement du Canada a aidé plus de 440 000 Canadiens à poursuivre leurs études postsecondaires en 2000-2001
- En 2000-2001, le Programme canadien de prêts aux étudiants a accordé 1,57 milliard de dollars en prêts aux étudiants, soit 4 554 \$ par étudiant à temps plein, en moyenne.
- Le gouvernement du Canada a accordé plus de 55 000 subventions canadiennes pour études totalisant plus de 81 millions de dollars en 2000-2001. Les subventions canadiennes pour études accordent une aide financière aux étudiants atteints d'invalidité permanente, aux étudiants à temps partiel dans le besoin, aux femmes inscrites à certains programmes de doctorat et aux étudiants ayant des personnes à charge.
- Le gouvernement du Canada est heureux d'annoncer que la popularité du site Web Cibléétudes interactif (www.cibletudes.ca) a dépassé toutes les attentes en recevant un million de visites au cours de sa deuxième année d'existence. Le site Web a continué de croître grâce à l'ajout d'outils et de choix nouveaux pouvant aider les Canadiens à planifier et à financer leurs objectifs d'apprentissage.
- En 2000-2001, le Programme canadien de prêts aux étudiants a établi un compte provisoire permettant de compenser les pertes éventuelles attribuables au financement direct de prêts d'études canadiens. Le compte, intitulé « créances douteuses », est calculé en multipliant la valeur des prêts consentis au cours d'une période donnée par le taux de provision de l'année. Le taux de provision de 17 % comprend l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement, ainsi que les créances douteuses.

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Le présent rapport vise à fournir au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes des informations sur le rendement du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) pour l'année de prêts 2000-2001 (du 1^{er} août 2000 au 31 juillet 2001) ainsi que des renseignements détaillés pour l'exercice financiers 2000-2001 (du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001).

La première partie du rapport passe en revue les principales activités liées au PCPE qui se sont déroulées au cours de la dernière année : les occasions et les défis présentés par la transition vers un financement direct des prêts étudiants, les efforts pour harmoniser les programmes fédéral et provinciaux d'aide financière aux étudiants, les questions soulevées par la gestion du PCPE et les mesures d'aide financière connexes durant 2000-2001.

La deuxième partie présente le rendement du PCPE, en mettant l'accent sur les mesures et les indicateurs clés qui permettent de comparer l'année de prêts 2000-2001 à l'année précédente.

Enfin, la troisième partie présente les revenus et les dépenses de l'exercice financier 2000-2001.

ÉNONCÉ DE MISSION

Le Programme canadien de prêts aux étudiants a pour but de promouvoir l'accès aux études postsecondaires des étudiants qui ont des besoins financiers manifestes. Le PCPE réduit les obstacles financiers par l'attribution de prêts et de subventions qui permettent de s'assurer que les Canadiens ont une occasion d'acquérir et de perfectionner leurs compétences afin de participer à l'économie et à la société.



ENCADREMENT JURIDIQUE

À l'heure actuelle, le PCPE est régi par deux lois et les règlements s'y rapportant. Les prêts garantis sont versés en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts étudiants* de 1985, tandis que les prêts à risques partagés et à financement direct sont versés conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* de 1994.

JUSTIFICATION

Le gouvernement du Canada a réaffirmé à maintes reprises son engagement envers l'accès aux études postsecondaires. Grâce aux efforts continuels qu'il a déployés pour répondre aux besoins en formation et en apprentissage des Canadiens, il s'est engagé, dans le budget du 28 février 2000, à prendre les mesures nécessaires pour aider les Canadiens à financer leurs objectifs d'apprentissage.

Dans le Discours du Trône de 2001, le gouvernement du Canada a déclaré qu'il :

[investira] à plein régime dans les compétences et le talent des Canadiens... [et] qu'il aidera les Canadiens à trouver les sommes nécessaires à leur formation.

Le PCPE fait partie intégrante de cet engagement. Chaque année, ce programme permet de verser des prêts à quelque 350 000 Canadiens, améliorant leur accès aux études postsecondaires et leur permettant en définitive de connaître un meilleur avenir dans l'économie du savoir.

***A**CTIVITÉS DU PROGRAMME 2000-2001*



ACTIVITÉS DU PROGRAMME

2000-2001

FINANCEMENT DIRECT : DÉFIS ET OCCASIONS

Depuis la création du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) en 1964, le gouvernement du Canada a soit garanti des prêts canadiens aux étudiants, soit versé une prime de risque aux institutions financières participantes. Au cours des dernières années, les prêteurs ont signalé qu'ils ne voulaient plus continuer à offrir des prêts canadiens pour études. Par conséquent, le PCPE a dû faire face à une transition complexe vers le financement direct, sans interrompre le service aux emprunteurs de prêts canadiens pour études.

Le défi présenté par ce changement radical des prêts étudiants a donné l'occasion au gouvernement du Canada de poursuivre son engagement à l'égard du principe suivant : « Un étudiant — un prêt ». Le PCPE a fourni aux provinces un accès aux fournisseurs de services pour l'administration des programmes de prêts provinciaux. Cela a permis d'augmenter la qualité du service offert aux bénéficiaires de prêts canadiens pour études en raison de l'intégration du processus de prêts étudiants et de la réduction des points d'accès multiples.

Comme les dispositions prises précédemment avec les institutions financières ont expiré le 31 juillet 2000, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il mettrait en place, à compter du 1^{er} août 2000, un nouvel accord concernant l'administration des prêts canadiens pour études.

Dans le cadre de cet accord, le gouvernement financerait directement les prêts canadiens pour études. Le gouvernement a annoncé son plan afin de conclure des accords contractuels avec des fournisseurs de services du secteur privé qui administreraient les prêts consentis aux étudiants pendant les études et durant la période de remboursements totale.

Une demande de proposition (DP) visant à conclure un contrat avec un fournisseur de services du secteur privé a été publiée du 14 septembre 2000 au 16 octobre 2000. En élaborant la DP, le gouvernement du Canada a décidé de distinguer le portefeuille des établissements publics de celui des établissements privés, permettant aux soumissionnaires éventuels de personnaliser et d'adapter leurs services spécifiques de façon à répondre aux besoins et aux exigences des étudiants emprunteurs. À la suite du processus officiel d'approvisionnement, le gouvernement du Canada a annoncé, le 1^{er} décembre 2000, qu'il avait conclu un marché avec deux fournisseurs de services qui s'occuperont de l'administration et de la gestion du portefeuille de prêts canadiens pour études.

En attendant, on a demandé aux institutions financières de fournir des fonds aux étudiants et de maintenir leur service de prêts jusqu'à ce qu'un fournisseur de services du secteur privé ait entrepris ses activités. Les fournisseurs de services sont entièrement opérationnels depuis le 1^{er} mars 2001, sous le nom de Centre de service national de prêts étudiants.

SOLIDIFIER LES RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES

Le PCPE est un modèle de collaboration fédérale-provinciale. Pour s'assurer que les étudiants emprunteurs reçoivent des informations exactes, cohérentes et à jour durant la transition vers le financement direct, les provinces et les intervenants ont collaboré avec le PCPE.

Les provinces partageaient l'objectif du PCPE, qui consistait à veiller à ce que l'aide financière fournie aux étudiants ne soit pas interrompue. En outre, elles se sont engagées à mettre en œuvre avec succès le financement direct. Au niveau fédéral, de nombreux intervenants ont appuyé la décision du gouvernement du

Canada de procéder à la mise en oeuvre du régime de financement direct et ont participé activement au processus de mise en oeuvre. Des informations détaillées sur les modifications réglementaires proposées ont été fournies aux intervenants ainsi qu'aux provinces participantes et non participantes. En améliorant ses relations avec les intervenants, le PCPE a eu l'occasion de mieux servir les étudiants.

COMMUNIQUER AVEC LES ÉTUDIANTS

Grâce à la collaboration de toutes les parties, on a élaboré et distribué, avec les provinces et le Yukon, plusieurs avis et affiches à l'automne de 2000, afin de s'assurer que tous les changements apportés au PCPE étaient communiqués adéquatement aux étudiants. En outre, on a fourni aux provinces et au Yukon un encart d'une page servant de modèle qui peut être adapté selon les programmes particuliers de prêts étudiants. Le PCPE a aussi mis en place diverses campagnes de communication afin de s'assurer que les étudiants étaient informés des récents changements apportés au programme.

FINANCEMENT DIRECT

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a signé, le 1^{er} décembre 2000, des contrats avec deux fournisseurs de services chargés d'administrer les prêts canadiens pour études financés directement. Ces contrats contiennent une clause exigeant que les fournisseurs de services soient disposés et aptes à fournir une plate-forme administrative semblable à celle des provinces qui veulent intégrer l'administration de leur programme de prêts étudiants à celle du PCPE.

INTÉGRATION

L'objectif de l'intégration est de simplifier et de rationaliser le processus de demande et de

remboursement de prêts étudiants. En juin et en juillet 2001, le gouvernement du Canada et les provinces de la Saskatchewan et de l'Ontario ont signé des ententes d'intégration. Maintenant, dans ces provinces, le concept « un étudiant, un prêt » s'applique. Le gouvernement du Canada poursuit des discussions avec d'autres provinces afin d'offrir des avantages semblables à d'autres étudiants.

La mise en oeuvre du financement direct et la capacité d'utiliser une plate-forme administrative commune offrent la possibilité d'unifier les processus administratifs initiaux et finaux, y compris les remboursements.

AMÉLIORER LE SERVICE AUX ÉTUDIANTS

La transition vers le financement direct des prêts étudiants pourrait aussi permettre de réduire la complexité des produits de prêts multiples. En outre, le financement direct offre à long terme d'importantes possibilités d'innovation et de rentabilité grâce au recours à des fournisseurs de services. Auparavant, les institutions financières détenaient les informations concernant l'administration et le traitement des prêts étudiants et étaient responsables de tous les aspects du produit de prêt. À l'heure actuelle, on verse notamment aux fournisseurs de services le tiers des paiements incitatifs pour l'administration et le traitement des prêts étudiants; cela favorise la qualité des services offerts aux étudiants emprunteurs et permet d'améliorer davantage toutes les facettes du PCPE, notamment :

- une meilleure capacité de cibler les étudiants qui remboursent leur prêt et les aider grâce à la qualité des services et à des communications améliorées;
- une meilleure circulation de l'information et un meilleur suivi du rendement;
- une meilleure capacité de rendre compte des programmes qui soutiennent l'accès

aux études postsecondaires grâce à une diminution des lacunes en matière d'information;

- l'utilisation de technologies innovatrices pour financer les études postsecondaires;
- une meilleure capacité d'intégrer les mesures financières destinées aux étudiants aux autres mesures stratégiques du gouvernement, comme l'apprentissage continu;
- la réduction des chevauchements des programmes fédéral et provinciaux, améliorant l'efficacité des services et réduisant la confusion des étudiants et des administrateurs de l'aide financière.

Les nombres de visiteurs de Ciblétudes interactif, qui en est à sa deuxième année d'opération, a excédé toutes les attentes, atteignant un million de visiteurs en mars 2001. Compte tenu du succès initial de Ciblétudes interactif, on a élaboré de nouveaux outils et produits d'information afin d'aider continuellement chacun des apprenants à réaliser ses objectifs d'apprentissage (Voir l'annexe A pour plus de détails).



INITIATIVES EN DIRECT DU GOUVERNEMENT ET CIBLÉTUDES INTERACTIF

L'un des principaux objectifs du nouveau PCPE financé directement est d'améliorer la qualité des services offerts aux emprunteurs grâce à l'utilisation optimale des technologies. Produit livrable important et rapide soutenant l'initiative Gouvernement en direct du gouvernement du Canada, le site Web interactif de Ciblétudes est une ressource Internet complète qui vise à aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées au moment de choisir et de financer des possibilités d'apprentissage.

Le site Web s'adresse à tous les apprenants canadiens, mais particulièrement à ceux qui en sont à une étape de leur vie où ils doivent prendre des décisions clés à l'aide d'outils comme le planificateur d'apprentissage pour étudiants, le répertoire Internet de Ciblétudes interactif, le guide *Étudier sans s'endetter* et le planificateur financier pour étudiants.

***P**CPE : RENDEMENT DU PROGRAMME*



PCPE : RENDEMENT DU PROGRAMME

La présente section fournit des informations sur le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) pour l'année de prêts 2000-2001 (du 1^{er} août 2000 au 31 juillet 2001). Les données suivantes sur le PCPE ne représentent **que la quote-part du fédéral** d'un prêt étudiant.

PRÊTS RÉALISÉS

- Durant l'année de prêts 2000-2001, 346 534 étudiants ont reçu des prêts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, une légère augmentation par rapport à l'année de prêts précédente.
- Le **tableau 1** illustre le nombre d'étudiants qui ont reçu un prêt canadien pour études entre l'année de prêts 2000-2001 et les deux années précédentes dans chaque province et territoire participants.* Il se divise également entre la valeur des prêts réalisés durant ces années¹.

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Temps plein	4 630 \$	4 624 \$	4 554 \$
Temps partiel*	2 507 \$	2 671 \$	1 814 \$

**Les chiffres concernant les étudiants à temps partiel de 1999-2000 et de 2000-2001 sont provisoires.
Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.*

- Au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants, les étudiants à temps plein et à temps partiel sont admissibles à un prêt étudiant. Sur un total de 346 534 étudiants qui ont reçu un prêt, 2 946 étaient des étudiants à temps partiel, ce qui correspond à un pourcentage d'environ 1 %.
- La valeur moyenne en dollars du prêt d'études canadien était semblable à celle de l'année précédente, mais on comptait quelques différences entre les provinces (Voir tableau 2).

¹Les chiffres de 1998-1999 ont été modifiés en raison des changements apportés à la méthodologie depuis la publication du rapport annuel de 1998-1999.

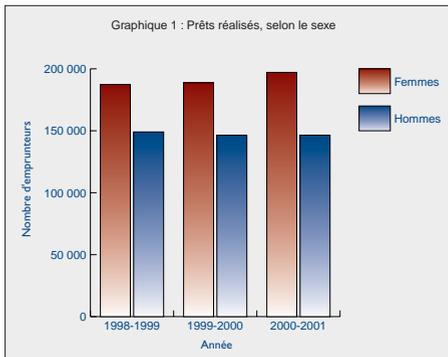
	Données réelles 1998-1999		Données réelles 1999-2000		Données réelles 2000-2001	
	Valeur des prêts (millions \$)	Nombre d'étudiants	Valeur des prêts (millions \$)	Nombre d'étudiants	Valeur des prêts (millions \$)	Nombre d'étudiants
Étudiants à temps plein						
Terre-Neuve	88,8	17 645	70,0	14 842	69,5	15 953
Île-du-Prince-Édouard	11,9	2 650	10,1	2 306	13,5	3 047
Nouvelle-Écosse	94,7	17 463	90,2	16 553	90,7	16 903
Nouveau-Brunswick	67,6	14 448	61,9	13 782	77,6	15 708
Ontario	817,3	177 451	780,9	169 990	704,5	158 256
Manitoba	38,2	9 957	44,3	10 558	46,9	10 860
Saskatchewan	67,3	13 865	72,8	15 203	78,2	16 358
Alberta	146,9	36 141	170,5	39 683	184,2	43 294
Colombie-Britannique	223,4	46 493	247,7	51 918	298,6	62 953
Yukon	1,0	229	1,1	268	1,2	256
Total**	1 557,2	336 342	1 549,6	335 103	1 564,7	343 588
Étudiants à temps partiel***	7,6	3 036	3,2	1 184	5,3	2 946
Total général**	1 564,8	339 378	1 552,8	336 287	1 570,0	346 534

**La province de Québec et les Territoires-du-Nord-Ouest ne participent pas au PCPE.
**Les chiffres étant arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des colonnes.
***Les chiffres pour les étudiants à temps partiel sont provisoires.
Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.*

- Les étudiants à temps plein ont emprunté en moyenne 4 554 \$ durant l'année de prêts 2000-2001 pour un total de 1,57 milliard de dollars.
- Le prêt moyen consenti à un étudiant à temps partiel s'élevait à 1 814 \$.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES PARTICIPANTS

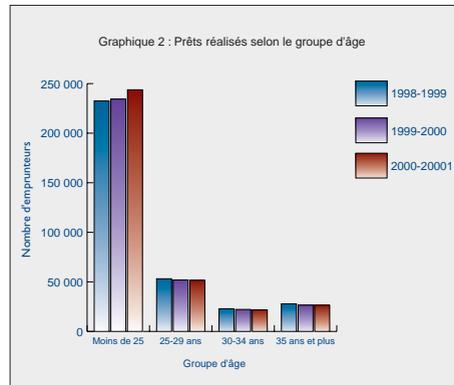
- Comme l'illustre le **graphique 1**, 1,57 % (197 118) des étudiants à temps plein qui ont obtenu un prêt durant l'année de prêts 2000-2001 étaient des femmes, pourcentage comparable à la proportion d'étudiantes des deux années précédentes. La valeur totale des prêts réalisés à l'intention des femmes s'élevait à 903 millions de dollars, et le prêt moyen réalisé, à 4 581 \$. Ces chiffres ont peu changé par rapport à l'année précédente.



Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.
Remarque : Voir l'annexe C pour obtenir les chiffres réels.

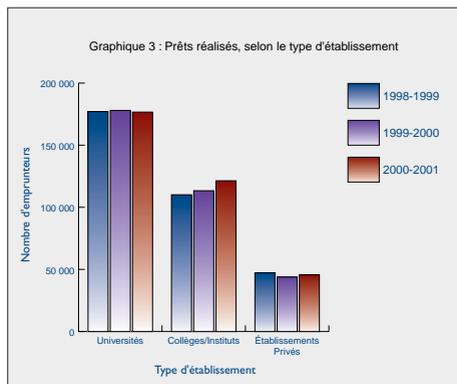
- En 2000-2001, un total de 146 470 hommes ont obtenu un prêt pour des études à temps plein, soit une valeur totale de 661,7 millions de dollars. La valeur moyenne des prêts consentis aux hommes s'élevait à 4 518 \$, soit un peu moins que dans le cas des femmes.
- Le **graphique 2** illustre la répartition des étudiants selon l'âge.
- Près de 71 % des emprunteurs d'un prêt canadien pour études qui font des études post-secondaires à temps plein étaient âgés de moins de 25 ans, et la plupart des autres

se classent dans le groupe d'âge des 25 à 29 ans. Ces chiffres sont aussi similaires à ceux de l'année précédente.



Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.
Remarque : Voir l'annexe C pour obtenir les nombres réels.

- Le **graphique 3** compare la répartition des étudiants à temps plein selon l'établissement d'enseignement fréquenté. 51 % des étudiants étaient inscrits à l'université, et 35 %, au collège. Les étudiants qui fréquentaient un établissement privé comptaient pour 13 % des emprunteurs à temps plein. Le profil des emprunteurs selon l'établissement demeure stable comparativement à l'année précédente.



Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.
Remarque : Voir l'annexe C pour obtenir les nombres réels.
Remarque : Voir l'annexe D pour obtenir une répartition par province.

PRÊTS EN COURS — QUOTE-PART DU FÉDÉRAL

Les prêts étudiants se composent d'une quote-part fédérale (60 % du besoin évalué jusqu'à concurrence de 165 \$ par semaine) et d'une quote-part provinciale. Les chiffres suivants ne représentent que la part fédérale du total des prêts pour études accumulés par l'étudiant à la fin de ses études.

Le **tableau 3** présente une répartition en pourcentage des participants, selon l'importance de leur dette, consolidée sur trois années de prêts : 1998-1999, 1999-2000 et 2000-2001.

Endettement	1998-1999	1999-2000	2000-2001*
Moins de 5 000 \$	31 %	32 %	31 %
5 000 - 9 999 \$	34 %	33 %	34 %
10 000 - 14 999 \$	17 %	16 %	16 %
15 000 \$ et plus	18 %	19 %	20 %
Dette moyenne	9 348 \$	9 518 \$	9 588 \$

*Les chiffres de 2000-2001 sont provisoires.
Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.

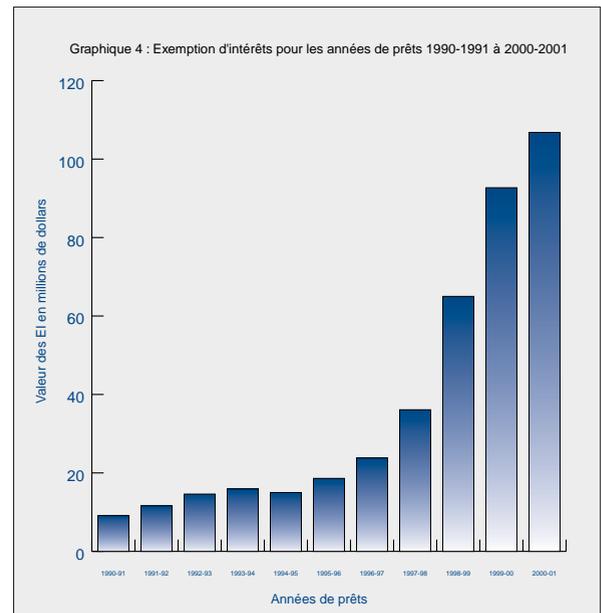
- Depuis 1998, le fardeau d'endettement moyen du Programme canadien de prêts aux étudiants au moment de la consolidation est demeuré relativement constant, soit environ 9 500 \$.
- Soixante-cinq pour cent des étudiants ont accumulé moins de 10 000 \$ de dettes étudiantes au moment de la consolidation. Ces montants sont comparables à ceux de l'endettement des étudiants au moment de la consolidation durant les années de prêts 1998-1999 et 1999-2000.

MÉCANISMES DE GESTION DE DETTES

Exemption d'intérêts

L'objectif de l'exemption d'intérêts (EI) est d'aider les emprunteurs qui éprouvent des difficultés à respecter leurs obligations de remboursement durant des périodes de

chômage ou de revenus peu élevés. Un emprunteur peut soumettre une demande d'EI en tout temps durant la période de remboursement du prêt, à condition de respecter les conditions du Programme canadien de prêts aux étudiants.



Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.

Le **graphique 4** illustre la valeur de l'exemption d'intérêts accordée aux étudiants par le PCPE.

- Pour l'année de prêts 2000-2001, la valeur des EI accordés s'élevait à 106,8 millions de dollars. En outre, le taux de croissance moyen annuel de la période de 1990-1991 à 2000-2001 était de 27,9 %. La majeure partie de cette croissance est survenue depuis 1997-1998, lorsque des changements ont été apportés aux EI.
- En 2000-2001, 154 895 personnes ont bénéficié d'une EI, une augmentation approximative de 11 %¹ par rapport à l'année de prêt précédente.

¹N'inclue pas ceux qui ont reçu une exemption d'intérêts (EI) pour un prêt direct.

- L'augmentation du nombre d'étudiants bénéficiant d'une EI peut être attribuée aux améliorations considérables apportées aux modalités du PCPE dans le cadre de la *Stratégie canadienne pour l'égalité des chances* de 1998, ainsi qu'au prolongement de la période d'admissibilité des emprunteurs qui ont épuisé leur EI et qui sont extrêmement endettés.

Réduction de la dette en cours de remboursement

L'initiative de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) a été lancée en 1998 et vise à aider les emprunteurs qui éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt à long terme, malgré les mesures d'exemption d'intérêts dont ils bénéficient. La RDR permet à l'emprunteur de gérer le paiement de son prêt étudiant, tout en maintenant un niveau de vie de base. Il s'agit d'une réduction unique du capital d'un prêt étudiant jusqu'à concurrence de 50 % du capital ou de 10 000 \$ (le moindre de ces deux montants).

Le **tableau 4** compare le nombre d'emprunteurs qui ont bénéficié d'une réduction de la dette en cours de remboursement depuis le lancement de cette mesure en 1998.

Tableau 4 Réduction de la dette en cours de remboursement		
Année de prêts*	RDR en dollars	Nombre de Bénéficiaires
1998-99	177 581 \$	44
1999-00	1 253 542 \$	277
2000-01	2 958 661 \$	614

Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.

- La RDR vise à faire en sorte que les prêts qui risquent de ne pas être remboursés ne fassent pas l'objet d'un défaut de paiement; la réduction se fait par étapes, à la suite d'un accord mutuel entre le gouvernement et l'emprunteur, ce qui permet à ce dernier de rembourser son prêt selon ses moyens.

- Depuis son lancement en 1998, on a de plus en plus recours à la RDR. En outre, la participation au programme d'exemption d'intérêts est plus grande en raison des améliorations annoncées en 1998. Cela entraîne une plus grande participation au programme de réduction de la dette, qui est plus efficace. Puisqu'un étudiant ne peut avoir recours à la RDR qu'une fois que son EI est épuisée, l'effet complet du programme pourrait ne pas être manifeste avant plusieurs années.

SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES

- Les Subventions canadiennes pour études (SCE) offrent une aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire atteint d'une invalidité permanente, aux étudiants à temps partiel dans le besoin, aux femmes faisant des études de doctorat et aux bénéficiaires d'un prêt étudiant ayant des personnes à charge. Contrairement aux prêts canadiens pour études, les SCE ne doivent pas être remboursables.
- Durant l'année de prêts 2000-2001, on estime que 55 830 subventions canadiennes pour études ont été versées pour un total de 81 millions de dollars. Ce nombre est légèrement moins élevé que celui de l'année de prêts de 1999-2000.
- Les Subventions canadiennes pour étudiants ayant des personnes à charge ont été lancées durant l'année de prêts 1998-1999. En 2000-2001, des subventions ont été versées à 45 563 étudiants ayant des personnes à charge, pour un total de 65 millions de dollars, ce qui représente une subvention moyenne approximative de 1 400 \$ par étudiant. Les SCE ont contribué à environ 80% des dépenses totales assumées dans le cadre du programme durant les années de prêts 1999-2000 et 2000-2001.
- Des SCE pour étudiants atteints d'une invalidité permanente ont été versées à

4 636 étudiants pour un total de 11,2 millions de dollars, représentant une subvention moyenne de 2 400 \$ par étudiant.

- Les chiffres et les valeurs des SCE versées à des étudiants à temps partiel ayant de très grands besoins financiers et à des femmes faisant des études de doctorat étaient à peu près les mêmes qu'en 1999-2000 et en 2000-2001.

TAUX DE PROVISION DU PCPE EN 2000-2001

Conformément aux principes comptables généralement reconnus, on a créé un compte provisionnel intitulé Créances douteuses afin de compenser les pertes futures attribuables aux décaissements des prêts canadiens pour études au moyen du financement direct.

Le montant des fonds qui doivent être transférés dans les Créances douteuses est calculé comme suit : valeur des prêts réalisés durant une période donnée, multipliée par le taux de provision de l'année. On détermine ce dernier en utilisant la meilleure estimation des pertes des trois éléments suivants du PCPE à la lumière des expériences passées, des conditions actuelles et des attentes futures : créances irrécouvrables, exemptions d'intérêts, et réduction de la dette en cours de remboursement (voir les définitions ci-dessous). Le total de ces trois éléments équivaut à 17 % du montant des prêts réalisés en 2000-2001.

Le Bureau du surintendant des institutions financières, qui exerce ses activités par l'entremise du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) du Canada, a établi le taux de provision au nom du PCPE.

Créances irrécouvrables : Lorsqu'ils sont en cours de remboursement, certains prêts d'études canadiens font l'objet d'un défaut de paiement. Plus de la moitié du montant en défaut est recouvré, et l'autre moitié est radiée. On estime que 11,3 % du montant versé sera tôt ou tard radié.

Exemption d'intérêts : Dans le cas d'une exemption d'intérêts (EI), l'emprunteur n'est pas tenu de payer l'intérêt mensuel du prêt d'études canadien et n'est pas tenu de verser des paiements de capital. Le BAC estime que le gouvernement du Canada devra tôt ou tard payer environ 5 % du montant versé, ce qui représente les frais d'intérêts de l'EI.

Réduction de la dette en cours de remboursement : On estime que 0,7 % du montant du prêt réalisé fera tôt ou tard l'objet d'une réduction de la dette en cours de remboursement.

Tableau 5 - Provisions pour dettes irrécouvrables, exemptions d'intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement – année de prêt 2000-2001

Prêts négociés (million de \$)	Provisions			
	Dettes irrécouvrables	EI	RDR	Total
	11,3 %	5 %	0,7 %	17,0 %
1 570,0 \$	177,4 M \$	78,5 M \$	11,0 M \$	266,9 M \$
<i>Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.</i>				

Tableau 6 - Subventions canadiennes pour études pour l'année de prêt 2000-2001											
Province/territoire	SCE pour étudiants handicapés		SCE pour étudiants à temps partiel		SCE pour femmes faisant des études de doctorat		SCE pour étudiants ayant des personnes à charge		SCE pour femmes faisant des études de doctorat		Nombre total de SCE et total des dépenses
	#	\$\$	#	\$\$	#	\$\$	#	\$\$	#	\$\$	
T.N.	43	142 667 \$	9	9 400 \$	4	12 000 \$	1,18	1 476 836 \$	1 242	1 640 903 \$	
I.-P.-E.	40	116 560 \$	121	105 929 \$	2	6 000 \$	180	223 524 \$	343	452 013 \$	
N.-E.	185	671 596 \$	91	102 620 \$	4	9 159 \$	1,109	1 509 896 \$	1 389	2 293 271 \$	
N.-B.	51	159 097 \$	62	66 012 \$	10	30 000 \$	1,601	2 047 403 \$	1 174	2 302 513 \$	
Ont.	3 234	7 012 314 \$	412	428 186 \$	93	273 223 \$	22,636	30 067 906 \$	26 375	37 781 629 \$	
Man.	89	271 966 \$	51	54 906 \$	6	17 304 \$	891	1 341 080 \$	1 037	1 685 256 \$	
Sask.	205	536 441 \$	296	331 636 \$	8	22 769 \$	3,100	4 204 771 \$	3 609	5 095 617 \$	
Alb.	263	569 570 \$	1 126	793 420 \$	15	39 830 \$	5,037	6 951 590 \$	6 441	8 354 410 \$	
C.-B.	522	1 699 125 \$	3 270	2 659 004 \$	48	135 241 \$	9,796	16 919 848 \$	13 636	21 413 218 \$	
Yukon	4	15 000 \$	3	3 600 \$	0	0	27	39 040 \$	34	57 640 \$	
CANADA	4 636	11 194 336 \$	5 441	4 554 713 \$	190	545 526 \$	45 563	64 781 894 \$	55 830	81 076 470 \$	

Année de prêt du 1^{er} août au 31 juillet.

SENSIBILISATION AU PROGRAMME

La communication avec les étudiants et les intervenants ainsi qu'un niveau de service élevé sont primordiaux à la solidification des relations du PCPE avec ses partenaires. Pour mieux comprendre l'opinion des Canadiens et des Canadiennes à propos du PCPE, le programme a mené une enquête en collaboration avec Ipsos/Reid en août 2001.

Voici ce que ce sondage a révélé :

- Vingt-deux pour cent des personnes interrogées ont présenté une demande de prêt étudiant au gouvernement.
- Lorsqu'on a demandé aux participants si leurs enfants sont susceptibles de recevoir un prêt étudiant du gouvernement, 39 % d'entre eux ont répondu OUI.
- Quarante pour cent des personnes interrogées étaient au courant des initiatives ou des programmes nouveaux ou existants qu'offre le gouvernement du Canada pour améliorer l'accès aux études postsecondaires.

Ces résultats démontrent une demande continue en aide financière aux étudiants du Canada, ainsi que la nécessité d'améliorer constamment la sensibilisation à l'égard des programmes du gouvernement du Canada qui contribuent à promouvoir l'accès aux études postsecondaires.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



ÉTATS FINANCIER CONSOLIDÉS

Le tableau suivant présente les données financières sur le fonctionnement du Programme canadien de prêts aux étudiants pour les exercices 1998-1999 à 2000-2001. Il est important de prendre note que les données enregistrées sont celles des exercices financiers (du 1^{er} avril au 31 mars) et non celles des années de prêts (du 1^{er} août au 31 juillet).

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS Programmes combinés			
	Données réelles 1998-1999	Données réelles 1999-2000	Données réelles 2000-2001
(en millions de dollars)			
Revenus			
Revenus en intérêts des prêts directs	0,0	0,0	0,3
Remboursements de prêts garantis	188,8	154,5	125,7
Total - Revenus	188,8	154,5	126,0
Dépenses			
<i>Paiements de transfert</i>			
Subventions canadiennes pour études	108,8	103,0	56,6
Total – Paiements de transfert	108,8	103,0	56,6
Administration des prêts			
Intérêts sur emprunt (catégories A & B) ^{a&b}	0,0	0,0	0,2
Frais de recouvrement	24,9	19,3	16,8
Ententes provisoires			
- Frais d'intérêts aux institutions financières	0,0	0,0	41,5
- Frais de transaction aux institutions financières	0,0	0,0	25,9
Frais de la société de services informatiques	0,0	0,0	1,3
Prime de risque	75,5	81,8	88,1
Reprises de prêts	0,5	1,6	2,1
Frais d'administration aux provinces et aux territoires	9,5	9,1	9,6
Total – Administration des prêts	110,4	111,7	185,3
Coût du soutien gouvernemental			
Allègements consentis aux étudiants			
Bonification du taux d'intérêt	210,2	204,0	180,5
Exemption d'intérêts	58,5	82,6	107,4
Réduction de la dette en cours de remboursement	0,0	0,6	2,0
Indemnités	152,2	80,0	72,2
Radiations de prêts	8,3	9,3	9,2
Créances irrécouvrables ^{a&c}	0,0	0,0	206,7
Total – Soutien gouvernemental	429,3	367,2	568,8
Total – Dépenses	648,5	581,9	810,7
Résultats nets des activités prévues par la Loi	459,7	427,4	684,7
Paiements versés aux provinces non participantes	160,9	126,1	138,9
Résultats finaux des activités prévues par la Loi	620,5	553,4	823,6

a. Ces coûts sont associés aux prêts d'études canadiens directs, mais sont assumés par le ministère des Finances.
b. Les prêts de catégorie "A" sont les prêts réalisés durant les études, et ceux de la catégorie "B" sont les prêts en cours de remboursement.
c. Cela représente les provisions pour les créances irrécouvrables, la réduction de la dette en cours de remboursement et l'exemption d'intérêts, comme l'exige l'exercice comptable.

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Prêts directs seulement

	Données réelles 1998-1999	Données réelles 1999-2000	Données réelles 2000-2001
Revenus	(en millions de dollars)		
Revenus en intérêts des prêts directs	0,0	0,0	0,1
Total – Revenus	0,0	0,0	0,3
Dépenses			
<i>Paiements de transfert</i>			
Subventions canadiennes pour études	0,0	0,0	56,6
Total – Paiements de transfert	0,0	0,0	56,6
<i>Administration des prêts</i>			
Intérêts sur emprunt (catégories A et B) ^{a,b}	0,0	0,0	0,2
Frais de recouvrement	0,0	0,0	0,0
Ententes provisoires			
- Frais d'intérêts aux institutions financières	0,0	0,0	41,5
- Frais de transaction aux institutions financières	0,0	0,0	25,9
Frais de la société de services informatiques	0,0	0,0	1,3
Frais d'administration aux provinces et aux territoires	0,0	0,0	0,0
Total – Administration des prêts	0,0	0,0	68,7
<i>Coûts du soutien gouvernemental</i>			
<i>Allègements consentis aux étudiants</i>			
Exemption d'intérêts	0,0	0,0	0,0
Créances irrécouvrables ^{a,c}	0,0	0,0	206,7
Total – Soutien gouvernemental	0,0	0,0	206,7
Total – Dépenses	0,0	0,0	332,0
Résultats nets d'activités prévues par la Loi	0,0	0,0	331,7
Paiements versés aux provinces non participantes	0,0	0,0	0,0
Résultats finaux des activités prévues par la Loi	0,0	0,0	331,7

a. Ces coûts sont associés aux prêts d'études canadiens directs, mais sont assumés par le ministère des Finances.

b. Les prêts de catégorie "A" sont les prêts réalisés durant les études, et ceux de la catégorie "B" sont les prêts en cours de remboursement.

c. Cela représente les provisions pour les créances irrécouvrables, la réduction de la dette en cours de remboursement et l'exemption d'intérêts, comme l'exige l'exercice comptable.

EXPLICATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Entité comptable

Le Programme canadien de prêts aux étudiants est la seule entité décrite dans le présent rapport; cette entité ne comprend pas les opérations ministérielles relatives à l'exécution du PCPE. Les dépenses qui figurent dans les tableaux sont principalement de nature législative et assumées en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Méthode de comptabilité

Les données financières sont préparées conformément aux politiques et concepts de comptabilité généralement reconnus au Canada, qui se trouvent dans le Manuel de comptabilité pour le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés.

Politiques de comptabilité particulières

Revenus : Le PCPE a deux sources de revenus : les revenus en intérêts des prêts directs et le remboursement des prêts garantis et des prêts directs. Selon les pratiques comptables du gouvernement, les revenus des deux sources doivent être crédités au Trésor. Les revenus ne figurent pas avec les dépenses dans les comptes du PCPE, mais ils sont inscrits de façon distincte dans les états financiers de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et du gouvernement.

Revenus en intérêts des prêts directs : Les étudiants emprunteurs sont tenus de payer des intérêts simples sur leur prêt étudiant une fois qu'ils ont terminé leurs études à temps plein. Au moment où ils quittent les études, ils peuvent choisir un taux d'intérêt variable (taux préférentiel plus 2,5 %) ou fixe (taux préférentiel plus 5 %). Les montants des tableaux représentent l'intérêt couru sur le solde impayé du prêt direct du gouvernement

seulement; les emprunteurs continuent de payer l'intérêt couru sur les prêts garantis et les prêts à risques partagés directement aux prêteurs privés propriétaires de ces prêts.

Remboursement des prêts directs : Les montants qui figurent dans les états financiers représentent le remboursement du capital et les intérêts de ces prêts directs.

Remboursement des prêts garantis : Le gouvernement rembourse aux prêteurs privés tout prêt accordé avant le 1^{er} août 1995 qui fait l'objet d'un défaut de paiement (p. ex. le prêteur réclame les montants du capital et les montants d'intérêts qui n'ont pas été remboursés au complet, après quoi DRHC tente de recouvrir ces montants). Les montants qui figurent dans les états financiers représentent le remboursement du capital et des intérêts de ces prêts garantis en défaut de paiement.

Subventions canadiennes pour études : Les Subventions canadiennes pour études permettent de faciliter l'accès aux études postsecondaires. Les programmes de subventions aident les étudiants atteints d'une invalidité permanente à assumer leurs frais scolaires associés à leur invalidité (jusqu'à concurrence de 5 000 \$ annuellement), des étudiants ayant des enfants à charge (jusqu'à 3 120 \$ annuellement), des étudiants à temps partiel ayant de grands besoins financiers (jusqu'à 1 200 \$ annuellement) et des femmes faisant des études de doctorat dans certains domaines (jusqu'à 3 000 \$ annuellement pendant un maximum de trois ans).

Intérêts sur emprunt : Le capital nécessaire pour accorder des prêts directs est rassemblé par l'entremise des activités générales de financement du ministère des Finances. Les frais d'emprunt de ce capital sont inscrits dans les opérations financières générales du ministère des Finances. Les montants des tableaux représentent les coûts imputés au PCPE pour soutenir les prêts directs.

Frais de recouvrement : Les montants représentent les frais payés aux agences de recouvrement privées qui recouvrent les prêts d'études canadiens non remboursés. Parmi les prêts recouverts, il faut noter : les prêts garantis consentis avant le 31 juillet 1995 qui font l'objet d'un défaut de paiement et pour lesquels le gouvernement a remboursé le prêteur privé; et les prêts directs consentis après le 31 juillet 2000 que les fournisseurs de service tiers retournent au Ministère parce qu'ils n'ont pas été remboursés. Conformément aux pratiques comptables de DRHC, les frais de recouvrement sont inscrits au débit d'un compte ministériel central et ne figurent pas parmi les autres dépenses du PCPE.

Ententes provisoires : Comme nous l'avons mentionné dans ce présent rapport, des contrats provisoires ont été conclus avec des institutions financières qui accordaient auparavant des prêts à risques partagés afin de décaisser des prêts pour étudiants à temps plein directement financés au nom du gouvernement jusqu'au 28 février 2001. À l'époque, le gouvernement a remboursé aux prêteurs 85 % du capital des prêts qu'ils avaient consenti durant la période provisoire. Les 15 % restants seront remboursés aux prêteurs sous réserve de modifications possibles après une vérification complète des documents à l'appui. Ces contrats exigeaient aussi une rémunération sous forme de transactions et l'intérêt sur les fonds avancés au nom du gouvernement. Un autre contrat a été conclu avec la Société canadienne des postes, qui consent des prêts directs aux étudiants à temps partiel. Les postes Frais d'intérêts aux institutions financières (provisoires) et Frais de transition aux institutions financières (provisoire) indiquent les coûts associés à ces ententes provisoires.

Frais d'intérêts aux institutions financières (provisoires) : Cette dépense représente les frais d'intérêts sur les avances non réglées versées aux étudiants à temps plein qui ont contracté un prêt direct. Ces frais, payés

mensuellement par le PCPE aux établissements prêteurs, sont calculés au taux préférentiel.

Frais de transaction aux institutions financières (provisoires) : Cette dépense représente le coût des frais de transaction assumé par le PCPE pendant la période provisoire pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps plein par l'établissement prêteur participant. Les frais de transaction comprennent également les paiements versés à la Société canadienne des postes pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps partiel durant la période provisoire. Le coût est calculé en fonction des certificats d'admissibilité négociés par l'étudiant.

Frais de la société de services informatiques : Depuis le 1^{er} mars 2001, le PCPE utilise des fournisseurs de service tiers qui administrent le décaissement des prêts directs, la gestion des prêts pendant que l'emprunteur est aux études et le remboursement des prêts une fois les études terminées. Ce poste représente le coût associé à ces services prévus aux contrats.

Prime de risque : La prime de risque représente une partie de la rémunération offerte aux établissements prêteurs qui participaient au programme à risques partagés entre le 1^{er} août 1995 et le 31 juillet 2000. La prime de risque s'élevait à 5 % de la valeur des prêts consolidés (habituellement la valeur des prêts consentis aux étudiants) et est calculée et versée au moment où les étudiants terminent leurs études et commencent à rembourser leur prêt. En retour, les prêteurs assumaient tous les risques associés au non-remboursement de ces prêts.

Reprises de prêts : Conformément aux dispositions des contrats conclus avec les établissements prêteurs, le gouvernement acquerra d'un prêteur les prêts étudiants qui font l'objet d'un défaut de paiement depuis au moins 12 mois et qui, au total, ne sont pas supérieures à 3 % du solde mensuel moyen des

prêts étudiants non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur des prêts en question.

Frais d'administration aux provinces et aux territoires : Conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement du Canada conclut des ententes avec les provinces participantes et le Yukon pour l'administration du PCPE. Les provinces participantes et le Yukon administrent les activités liées à la présentation des demandes et à l'évaluation des besoins en ce qui a trait à l'aide fédérale offerte aux étudiants, et touchent en retour des frais d'administration.

Bonification du taux d'intérêt : Une caractéristique clé de l'aide fédérale aux étudiants est la suivante : les étudiants emprunteurs ne sont pas tenus de payer les intérêts sur leur prêt étudiant tant qu'ils sont aux études et, dans le cas des prêts négociés avant le 1^{er} août 1993, pendant six mois après avoir terminé leurs études. Dans le cadre des programmes de prêts garantis et à risques partagés, le gouvernement consent à payer les intérêts aux établissements prêteurs au nom de l'étudiant. Dans le cas des prêts directs, le gouvernement fait grâce de tout intérêt sur les prêts accordés aux étudiants qui sont toujours aux études. En raison de cette nouvelle pratique, aucune bonification du taux d'intérêt sur les prêts directs ne paraît dans les états financiers.

Exemption d'intérêts : On peut fournir une aide pour couvrir les intérêts du prêt des emprunteurs qui éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt. La transition des prêts garantis et à risques partagés vers les prêts directs n'a pas modifié l'exemption d'intérêt (EI) pour les emprunteurs en difficulté; cependant, la méthode d'inscription des coûts connexes a été modifiée. En ce qui concerne les prêts consentis avant le 1^{er} août 2000, le PCPE indemnise les établissements prêteurs pour les intérêts perdus en leur versant un montant équivalent à celui des prêts qui font

l'objet d'une EI. Pour ce qui est des prêts consentis après le 1^{er} août 2000, on ne calcule pas les intérêts courus sur les prêts des emprunteurs qui bénéficient d'une EI.

Réduction de la dette en cours de remboursement : La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) aide les emprunteurs qui éprouvent de graves difficultés financières. La RDR est un programme fédéral d'aide aux remboursements au moyen duquel le gouvernement du Canada réduit le solde du capital à recouvrer du prêt d'études canadien d'un étudiant admissible à un montant abordable après que toutes les autres mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. En ce qui concerne les prêts consentis avant le 1^{er} août 2000, le PCPE verse aux établissements prêteurs le montant des capitaux qui ont été empruntés par l'étudiant et que le gouvernement du Canada a réduit dans le cadre de la RDR. Avant l'exercice 1999-2000, les dépenses et prévisions relatives aux réductions de dettes et au remboursement étaient incluses au même titre que l'exemption d'intérêts. Pour ce qui est des prêts consentis après le 1^{er} août 2000, le gouvernement du Canada dispense l'emprunteur du remboursement d'une partie du capital. Comme un étudiant emprunteur ne peut être admissible à la RDR avant que son exemption d'intérêts (cinq ans) ne soit épuisée, les dépenses présentées dans les tableaux financiers sont associées aux prêts négociés avant le 1^{er} août 2000.

Créances payées et remises de prêt : Du début du programme en 1964 jusqu'au 31 juillet 1995, le gouvernement garantissait entièrement tous les prêts consentis aux étudiants par les prêteurs privés. Le gouvernement rembourse aux prêteurs privés tous les prêts qui font l'objet d'un défaut de paiement (c.-à-d. les prêteurs réclament tout montant de capital et d'intérêt qui n'a pas été entièrement remboursé, après quoi DRHC tente de recouvrer ces montants). Les ententes à risques partagés permettaient aussi

de garantir les prêts consentis du 1^{er} août 1995 au 31 juillet 2000 dans des circonstances particulières. Cet élément représente les coûts associés à cette garantie.

En vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement assume le montant complet du capital non remboursé en plus des intérêts courus lorsque l'emprunteur décède ou qu'il devient invalide de façon permanente et qu'il ne peut rembourser le prêt étudiant sans difficultés excessives.

Créances irrécouvrables : Dans le cas des prêts directs, le gouvernement est maintenant propriétaire des prêts consentis aux étudiants et doit les inscrire comme des éléments d'actifs. Par conséquent, conformément aux principes comptables généralement reconnus, il faut prévoir une certaine somme pour les pertes éventuelles associées à ces prêts. Une telle provision doit être créée durant l'année où les prêts sont consentis, même si les pertes ne peuvent être subies que des années plus tard. La dépense est calculée en tant que pourcentage de la valeur des prêts consentis durant l'année, en fonction des données antérieures. La disposition ne concerne que les prêts directs. Cette dépense est intégrée aux opérations financières générales du ministère des Finances. Le montant présenté est le coût attribué au PCPE.

Paiements versés aux provinces non participantes : Les paiements versés aux provinces non participantes sont des transferts aux provinces et territoires qui choisissent de ne pas participer au PCPE. En retour, ces provinces et territoires reçoivent des versements qui leur permettent d'assurer les coûts de programmes semblables.

ANNEXES



ANNEXE A

Points saillants de Ciblétudes interactif

Lancement d'autres produits de Ciblétudes interactif — 31 juillet 2000

Apprentissage en ligne

Ciblétudes interactif a collaboré avec les experts les plus spécialisés en apprentissage en ligne afin de rassembler les meilleures ressources Internet dans le but d'aider les étudiants à réussir dans leur carrière d'apprentissage. Ces ressources vont des documents de référence (dictionnaires et encyclopédies) à une base de données en ligne sur les cours de formation à distance.

Planificateur financier à long terme

On a modifié le Planificateur financier à long terme et on lui a donné de l'ampleur pour fournir aux parents de plus en plus de renseignements sur les régimes d'épargnes-études, la gestion de la dette des étudiants, la façon d'enseigner aux enfants la valeur de l'argent et les outils qui les encouragent à épargner et à investir.

L'Info-route sur la déficience vers l'intégration et l'éducation (IRDIE)

Ciblétudes interactif est fier d'annoncer que l'IRDIE, l'Info-route sur la déficience vers l'intégration et l'éducation, a été ajoutée au Guide d'accessibilité. L'IRDIE est une source d'information sur les organismes pour handicapés, la formation, les technologies d'adaptation et une vaste gamme d'autres ressources Web concernant l'accessibilité.

Ciblétudes au courant

Ciblétudes au courant fournit des nouvelles et des commentaires sur la formation à la communauté d'apprentissage du Canada. Publié tous les deux mois dans le site <http://thenode.canlearn.ca/insider>, Ciblétudes au courant est rédigé par le *Node Learning Technologies Network* avec le soutien de Ciblétudes interactif et de Développement des ressources humaines Canada.

Mars 2001 — Le site Web de Ciblétudes interactif reçoit la visite de son millionième utilisateur et devient la Division de la gestion et du développement des services électroniques du Programme canadien de prêts aux étudiants.

En mars 2001, Ciblétudes interactif a franchi deux étapes importantes : son site Web a reçu la visite de son millionième utilisateur, et le Groupe de produits d'informations Ciblétudes est devenu une division du Programme canadien de prêts aux étudiants. Afin de s'assurer qu'on répondait aux besoins en communication du PCPE, on a d'abord élaboré Ciblétudes interactif comme un élément intégré du PCPE. Le rôle du Groupe de produits d'information Ciblétudes a évolué en même temps que celui du PCPE. La Division de la gestion et du développement des services électroniques, l'ancien groupe de Ciblétudes interactif, soutient une gamme d'activités comme Ciblétudes interactif, le site Web du Centre de services national de prêts aux étudiants et la mise en œuvre de Gouvernement en direct pour le PCPE.

ANNEXE B

PORTEFEUILLE DU PCPE — EXERCICES 1998-2001

Portefeuille des prêts d'études canadiens – Exercices 1998-1999 à 2000-2001 Montants actuels (en millions de dollars)							
Exercices	Prêts garantis		Prêts à risques partagés		Total (prêts garantis et à risques partagés)*		
	Prêts – emprunteurs aux études	Prêt en cours de remboursement	Prêts – emprunteurs aux études	Prêt en cours de remboursement	Prêts – emprunteurs aux études	Prêt en cours de remboursement	Total
1998-99	445,5	1301,0	3483,7	2719,2	3929,2	4020,2	7949,4
1999-00	268,4	1087,5	3741,8	3719,2	4010,2	4806,7	8816,9
2000-01	178,3	885,8	2326,4	4671,7	*	*	*

**Les données sur le portefeuille des prêts directs ne sont pas encore disponibles.*

ANNEXE C

RÉPARTITION DES PRÊTS NÉGOCIÉS POUR ÉTUDES À TEMPS PLEIN

Répartition des prêts négociés pour études à temps plein						
	Données réelles 1998-1999		Données réelles 1999-2000		Données réelles 2000-2001	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Prêts négociés – Répartition selon le groupe d'âge						
Moins de 25	232 513	69	234 413	70	243 757	71
25-29 ans	53 114	16	51 981	16	51 525	15
30-34 ans	22 894	7	22 188	7	21 789	6
35 ans et plus	27 821	8	26 521	8	26 332	8
Total	336 342	100	335 103	100	343 588	100
Prêts négociés – Répartition selon le type d'établissement*						
Universités	177 031	53	177 995	53	176 612	51
Collèges/Instituts	110 083	33	113 338	34	121 344	35
Établissements privés	47 228	15	43 770	13	45 632	13
Total	336 342	100	335 103	100	343 588	100
Prêts négociés – Répartition selon le sexe						
Femmes	187 299	56	188 736	56	197 118	57
Hommes	149 043	44	146 367	44	146 470	43
Total	336 342	100	335 103	100	343 588	100

*Pour obtenir une répartition par province, voir l'annexe D.

ANNEXE D

PROFIL STATISTIQUE DU PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Nombre d'emprunteurs de prêts d'études canadiens pour l'année de prêts 1998-1999 (étudiants à temps plein seulement)				
Province/Territoire	Type d'établissement			Total
	Université	Collège	Et. privé	1998-1999
T.N.	9 802	3 367	4 476	17 645
Î.-P.-E.	1 643	695	312	2 650
N.-E.	11 754	3 277	2 432	17 463
N.-B.	8 872	3 219	2 357	14 448
Ont.	92 589	62 358	22 504	177 451
Man.	6 195	1 909	1 853	9 957
Sask.	8 540	2 896	2 429	13 865
Alb.	18 557	13 845	3 739	36 141
C.-B.	18 957	18 422	9 114	46 493
Yukon	122	95	12	229
Total	177 031	110 083	49 228	336 342
% du Total	53 %	33 %	15 %	100 %

Nombre d'emprunteurs de prêts d'études canadiens pour l'année de prêts 1999-2000 (étudiants à temps plein seulement)				
Province/Territoire	Type d'établissement			Total
	University	Collège	Et. privé	1999-2000
T.N.	8 763	2 692	3 387	14 842
Î.-P.-E.	1 531	513	262	2 306
N.-E.	11 314	3 394	1 845	16 553
N.-B.	8 175	3 358	2 249	13 782
Ont.	91 761	60 241	17 988	169 990
Man.	6 489	2 055	2 014	10 558
Sask.	8 917	3 798	2 488	15 203
Alb.	20 053	15 693	3 937	39 683
C.-B.	20 868	21 473	9 577	51 918
Yukon	124	121	23	268
Total	177 995	113 338	43 770	335 103
% du Total	53 %	34 %	13 %	100 %

Nombre d'emprunteurs de prêts d'études canadiens
pour l'année de prêts 2000-2001
(étudiants à temps plein seulement)

Province/Territoire	Type d'établissement			Total 2000-2001
	Université	Collège	Et. privé	
T.N.	9 374	3 432	3 147	15 953
Î.-P.-E.	2 058	590	398	3 047
N.-E.	11 336	3 485	2 082	16 903
N.-B.	8 690	3 786	3 232	15 708
Ont.	85 420	57 444	15 392	158 256
Man.	6 778	2 127	1 955	10 860
Sask.	9 365	4 165	2 828	16 358
Alb.	19 808	18 677	4 809	43 294
C.-B.	23 669	27 524	11 760	62 953
Yukon	113	114	29	256
Total	176 612	121 344	45 632	343 588
% du Total	51 %	35 %	13 %	100 %

ANNEXE E

Exemption d'intérêts pour les emprunteurs étudiants

Le gouvernement du Canada continue aussi d'améliorer ses mesures fiscales afin d'alléger le fardeau d'endettement des étudiants. Les dispositions fédérales d'impôt sur le revenu ont été modifiées afin de permettre aux particuliers, à compter de l'année d'imposition 1998, de réclamer un crédit d'impôt de 17 % sur les intérêts des prêts étudiants gouvernementaux (fédéral, provincial et territorial).

En 1998, des modifications ont aussi été apportées à la loi qui régit le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour autoriser les Canadiens à retirer des sommes de leur REER, libres d'impôt, à des fins de formation permanente. Ces retraits sont traités comme ceux consentis aux acheteurs d'une première maison. Il est possible de retirer jusqu'à 10 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur quatre ans. Le montant total doit être remboursé au REER avant dix ans.

Le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) est devenu un instrument de placement nettement plus attrayant en 1998 après la création de la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). Le gouvernement du Canada offre maintenant une subvention correspondant à 20 % des premiers 2 000 \$ de contributions faites chaque année à un REEE pour un bénéficiaire de 17 ans ou moins. La valeur de cette subvention peut donc aller jusqu'à 400 \$ par année, et le droit de cotisation peut être reporté, ce qui permet à une famille qui n'a pu contribuer le plein montant une année ou plus de se rattraper plus tard. Enfin, le plafond de cotisation a été porté à 4 000 \$.

D'autres dispositions ont été créées pour les cas où le bénéficiaire ne poursuit pas ses études au niveau postsecondaire. En pareil cas, le cotisant peut utiliser ses intérêts et gains en capital pour combler ses droits de cotisation inutilisés à un REER ou les déclarer comme revenu l'année d'expiration du REEE (sous réserve d'une pénalité de 20 % en sus de l'impôt sur le revenu ordinaire).

ANNEXE F

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a été créée par le gouvernement fédéral en 1998-1999 avec un fonds de dotation de 2,5 milliards de dollars. Cet organisme indépendant puisera à même le fonds de dotation pendant dix ans afin d'offrir, chaque année, des bourses d'études d'une valeur totale de 300 millions de dollars à environ 100 000 étudiants ayant établi à la fois leur mérite et leur besoin.

Les bourses d'études du millénaire ont pour but d'aider les étudiants à revenu faible ou moyen à faire des études de niveau postsecondaire et à réduire leur endettement en ajoutant une bourse en complément de leurs prêts. Dans toutes les provinces, les bourses servent à réduire le montant du prêt étudiant.

Les bourses du millénaire viennent s'ajouter aux sommes mises à la disposition des étudiants par le PCPE et les divers programmes d'aide financière aux étudiants offerts par les provinces et territoires. Les premières bourses ont été décaissées en 1999-2000. La Fondation a distribué plus de 90 000 bourses à des étudiants canadiens pour l'année scolaire 1999-2000, pour une valeur de 285 millions de dollars. Ces bourses sont offertes partout au Canada, même dans les provinces et territoires qui ne participent pas au PCPE. L'un des principaux effets de ces bourses est de réduire le fardeau d'endettement des bénéficiaires à la fin de leurs études.